ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
---

(19)

المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية
---

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 42351 B1

(43) Date de publication :
30.09.2019

(51) Cl. internationale :
A61K 35/74; A61P 29/00; A61P 1/14

(21) N° Dépôt :
42351

(22) Date de Dépôt :
12.12.2017

(30) Données de Priorité :
12.12.2016 GB 201621123

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/GB2017/053722 12.12.2017

(86) N° de dépot auprès de l'organisme de validation:EP17818220.0

(71) Demandeur(s) :
4D PHARMA PLC, 5th floor 9 Bond Court Leeds, LS1 2JZ (GB)

(72) Inventeur(s) :
MULDER, Imke ; STEVENSON, Alex ; JEFFERY, Ian ; SHANAHAN, Fergus ; O'TOOLE, Paul ; SAVIGNAC, Helene

(74) Mandataire :
SABA & Co, TMP

(54) Titre : **COMPOSITIONS COMPRENANT DES SOUCHES BACTÉRIENNES**

(57) Abrégé : L'invention concerne des compositions comprenant une souche bactérienne du genre Blautia, destinée à être utilisée dans un procédé d'augmentation de la diversité du microbiote et/ou d'induction de la stabilité du microbiote d'un sujet.

Revendications

1. Composition comprenant une souche bactérienne de l'espèce Blautia hydrogenotrophica, pour une utilisation dans le traitement ou la prévention du syndrome du côlon irritable, où le traitement ou la prévention comprend l'augmentation de la diversité du microbiote chez le sujet.

2. Composition pour une utilisation selon la revendication 1, où le sujet possède moins de 99 espèces bactériennes différentes et/ou moins de 190 souches bactériennes différentes dans son microbiote.

3. Composition pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, où l'augmentation de la diversité du microbiote concerne les bactéries non acétogènes ou concerne les bactéries acétogènes ainsi que non acétogènes.

4. Composition pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, où

(a) le sujet est un sujet âgé fragile ; ou

(b) le sujet est un bébé issu d'un accouchement par césarienne

5. Composition pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, où la diversité du microbiote est augmentée dans les intestins et/ou l'intestin distal du sujet.

6. Composition pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 1-5, où la souche bactérienne est la bactérie Blautia hydrogenotrophica déposée sous le numéro d'accès DSM 10507 et également sous le numéro d'accès DSM 14294.

7. Composition pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, où :

(a) la composition est destinée à une administration orale ; et/ou

(b) la composition comprend un ou plusieurs excipients ou véhicules pharmaceutiquement acceptables ; et/ou

(c) la souche bactérienne est lyophilisée ; et/ou

(d) la souche bactérienne est viable ; et/ou

(e) la souche bactérienne est capable de coloniser partiellement ou totalement les intestins.

8. Composition pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, qui comprend une souche unique de Blautia hydrogenotrophica.

9. Composition pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, où la composition comprend Blautia hydrogenotrophica et ne comprend pas de bactéries de tout autre genre ou comprend de telles autres bactéries seulement selon des quantités de minimis.

10. Composition pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, où la composition comprend Blautia hydrogenotrophica et ne comprend pas de bactéries de toute autre espèce ou comprend de telles autres bactéries seulement selon des quantités de minimis.

11. Composition pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 1-7, qui comprend Blautia hydrogenotrophica comme partie d'un micro-organisme.

12. Produit alimentaire comprenant la composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes.

13. Composition de vaccin comprenant la composition selon l'une quelconque des revendications 1-11, pour une utilisation selon l'une quelconque des revendications 1-11.